



SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 6 avril 2023, à vingt heures et trente minutes, selon la convocation en date du 30 mars 2023.

Ludovic BOOS a été désigné secrétaire de séance.

Présents: Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON

Myriam LARANT arrive à 20h45.

Stéphane CHALIVAT arrive à 21h20

Absents : Amélie COURIVAUD

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération modificative : résultat d'investissement 2021 – compte administratif 2022 du budget communal – affectation du résultat 2022
2. Vote des taux des taxes
3. Participation communale aux séjours de vacances des enfants avec la FOL
4. Vote du budget communal 2023
5. Délibération modificative : colonne des totaux du tableau du compte administratif
6. Vote du budget assainissement 2023
7. Demande d'acquisition de chemins ruraux : ajout à l'enquête publique
8. Demande d'acquisition : parcelle B 425 (Taminage)
9. Demande d'acquisition de biens de section à Taminage
10. Demande de subvention pour la réfection du Pont de la Galache : au Conseil départemental (CTD) et auprès de l'Etat (DSIL)

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

2023/16-1 DELIBERATION MODIFICATIVE : RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

- **2023/16-1a : modification de la délibération 2022/32-7 du 16/06/2022**

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON

Suite au contrôle de la conseillère aux décideurs locaux rattachée au service de gestion comptable de Bellac, il apparaît que la délibération 2022/32-7 du 16/06/2022 comporte une erreur de report du résultat d'investissement 2021, il convient donc de la modifier. Ainsi il faut lire que le solde d'exécution de la section d'investissement était de 72.21 € en excédent pour l'exercice 2021.



Commune de BERNEUIL
Séance du 6 avril 2023

APPROUVÉ

En exercice	10	Votants :	7	Pour : 7	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, TALON
Présents :	7	Abstentions :	0	Contre : 0	

La délibération n°2023/7-3 du 16/03/2023 ayant repris l'erreur, il convient de la modifier comme suit

- **2023/16-1b : modification de la délibération 2023/7-3 du 16 mars 2023 : vote du compte administratif**

La maire s'étant retirée,

Présents : Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON

Sous la présidence de M. Jean-Michel DACKOW, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Eliane BOYER, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté		83 966,86 €		72,21 €	- €	84 039,07 €
opérations de l'exercice	319 706,34 €	384 413,26 €	100 517,23 €	132 758,91 €	420 223,57 €	517 172,17 €
totaux	319 706,34 €	468 380,12 €	100 517,23 €	132 831,12 €	420 223,57 €	601 211,24 €
résultat de clôture		148 673,78 €		32 313,89 €		180 987,67 €
restes à réaliser			84 865,00 €	14 711,00 €	84 865,00 €	14 711,00 €
totaux cumulés	319 706,34 €	468 380,12 €	185 382,23 €	147 542,12 €	505 088,57 €	615 922,24 €
résultats définitifs		148 673,78 €	- 37 840,11 €			110 833,67 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROUVÉ



Commune de BERNEUIL
Séance du 6 avril 2023

En exercice	10	Votants :	6	Pour : 6	DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME DELAIRAT, TALON,
Présents :	6	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le compte administratif ayant été rectifié, il convient de modifier également la délibération d'affectation du résultat n°2023/9-5 du 16/03/2023 comme suit :

- **2023/16-1c modification de la délibération 2023/9-5 du 16/03/2023**

Mme la Maire revient.

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON

et sous sa présidence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif du budget communal de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	+ 83 966.86	Excédent antérieur reporté	+72.21
Résultat de l'exercice 2022	+ 64 706.92	Solde d'exécution de l'exercice 2022	+32 241.68
Solde d'exécution cumulé	+ 148 673.78	Solde d'exécution cumulé (001)	+32 313.89
		Reste à réaliser au 31/12/22	
		Dépenses	- 84 865.00
		Recettes	+14 711.00
		Solde	-70 154.00
TOTAL A AFFECTER	148 673.78	BESOIN DE FINANCEMENT	-37 840.11

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) couverture du besoin d'investissement : 37 840.11 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2023)
- 2) reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 : +110 833.67 €
(ligne 002 - report à nouveau créditeur)



Commune de BERNEUIL
Séance du 6 avril 2023

En exercice	10	Votants :	7	Pour : 7	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, TALON
Présents :	7	Abstentions :	0	Contre : 0	

2023/17-2 VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON

En exercice	10	Votants :	7	Pour : 7	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, TALON
Présents :	7	Abstentions :	0	Contre : 0	

Mme le Maire présente l'état n°1259 de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes foncières.

Par délibération du 7/04/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière (bâti) : 34.49 %
- taxe foncière (non bâti) : 61.69%

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019, 10,85%, jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le taux de référence pour 2023 pour les propriétés bâties, de conserver le taux de 2020 pour les propriétés non bâties et d'augmenter le taux de la taxe d'habitation :

- taxe foncière (bâti) : 36.49 %
- taxe foncière (non bâti) : 61.69%
- taxe d'habitation: 11.33%

Arrivée de Myriam LARANT à 20h45.

2023/18-3 PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS DE VACANCES POUR LES ENFANTS DE BERNEUIL

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	



Commune de BERNEUIL
Séance du 6 avril 2023

Afin de satisfaire d'éventuelles demandes d'aide aux vacances formulées par des parents pour le départ en colonie de vacances de leurs enfants,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder pour chaque enfant allant en colonie de vacances une aide de 5 € par jour et ce pendant 21 jours maximum.
Cette participation s'appliquera pour les séjours d'été et sera accordée pour tous les enfants de la commune.

Elle sera versée directement à la Fédération des Œuvres laïques de la Haute Vienne.

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6713 du budget communal.

2023/19-4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **779 420.67 €** soit :

Dépenses : 505 631.67 €

Section de fonctionnement :

Recettes : 505 631.67 €

Dépenses : 273 789.00 €

Section d'investissement :

Recettes : 273 789.00 €

2023/20-5 DELIBERATION MODIFICATIVE : COLONNE DES TOTAUX DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Suite à une erreur de plume la colonne des totaux doit être modifiée, ainsi que le report des résultats de clôture. Pas de modification à apporter au reste du tableau ni au compte administratif.



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	19 307.78	/	20 510.87	/	39 818.65
Opérations de l'exercice	16 271.03	16 813.57	14 597.32	9 189.62	30 868.35	26 003.19
TOTAUX	16 271.03	36 121.35	14 597.32	29 700.49	50 176.13	65 821.84
Résultats de clôture	/	19 850.32	/	15 103.17	/	34 953.49
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES	16 271.03	36 121.35	14 597.32	29 700.49	30 868.35	65 821.84
RESULTATS DEFINITIFS	/	19 850.32	/	15103.17	/	34 953.49

2023/21-6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif assainissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **68 636.49 €** soit :

Dépenses : 35826.32 €

Section de fonctionnement :

Recettes : 35 826.32 €

Dépenses : 32 810.17 €

Section d'investissement :

Recettes : 32 810.17 €

2023/22-7 DEMANDE D'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX : AJOUT A L'ENQUETE PUBLIQUE

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT



Commune de BERNEUIL
Séance du 6 avril 2023

En exercice	10	Votants :	7	Pour : 7	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

M Anthony BESSAGUET ne prend pas part au débat, ni au vote pour les deux points suivants.

Par courrier du 24 mars dernier, M Anthony BESSAGUET demande l'acquisition de chemins ruraux. Ces chemins sont les suivants :

- Situé entre les parcelles B 329 et B330, il est inclus dans la propriété de M BESSAGUET
- Situé entre les parcelles B349 et B352, il longe les parcelles appartenant à M BESSAGUET et une parcelle appartenant à Mme BESSAGUET Jocelyne, sans que celle-là se retrouve enclavée en cas de vente du chemin
- Ces chemins de desserte de parcelles ne sont pas empruntés par le public, et sont dorénavant inclus dans les terres de M BESSAGUET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'aliénation, et décide d'ajouter ces chemins à l'enquête publique prévue par délibération du 16 juin 2022.

Une demande d'acquisition de portion de chemin a été présentée par Mme Jocelyne BESSAGUET. Cette partie de chemin longe la parcelle B339. Ce chemin débouche sur la commune de Saint-Junien-les-Combes. Il y a potentiellement rupture de continuité d'un chemin, même si la partie sur la commune voisine a été labourée.

Le conseil municipal décide de prendre l'attache de la commune de Saint-Junien-Les-Combes avant de prendre une décision.

Arrivée de Stéphane CHALIVAT à 21h20.

2023/23-8 VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE (domaine privé) :

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

M Anthony BESSAGUET ne participe pas au débat ni au vote.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la demande écrite formulée par M Anthony BESSAGUET sollicitant l'acquisition de la parcelle n°425 section B, ce bien étant situé au milieu de ses parcelles.



Commune de BERNEUIL
Séance du 6 avril 2023

Le Conseil municipal DECIDE :

1. D'émettre un avis favorable à l'aliénation de la parcelle n°425 section B, en nature de bruyère d'une superficie de 201 m²,
2. De vendre cette parcelle à 0.20 € le m², les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur
3. De demander à Mme la Maire de bien vouloir réaliser les opérations nécessaires à cette vente.

2023/24-9 VENTE D'UN BIEN DE SECTION A TAMINAGE :

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

M Anthony BESSAGUET ne participe pas au débat, ni au vote.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L2411-2 et suivants,
Vu la demande écrite formulée par M Anthony BESSAGUET sollicitant l'acquisition des parcelles n°41 et 43 section B, ces biens de section étant inclus dans sa propriété.

Le Conseil municipal DECIDE :

1. D'émettre un avis favorable à l'aliénation des parcelles n°41 et 43 section B, en nature de friches (sous-groupe landes) d'une superficie respectivement de 399 et 425 m²,
2. De vendre ces parcelles à 0.20 € le m²,
3. De demander à Mme la Maire de bien vouloir prendre l'arrêté portant convocation des électeurs de la section de Taminage.

2023/25-10 DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – PROGRAMME 2023 – RESTAURATION DU PONT DE LA GALACHE

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le pont de la Galache est situé sur la voie communale n°1. Il enjambe le Vincou. Il est assez endommagé, notamment au niveau de ses joints, la tête de parapet côté amont nécessite d'être reconstruite et le couronnement en pierre plate du même côté repris.

Il est à noter que des travaux d'envergure d'effacement de la retenue d'eau qui existait en amont du pont ont été réalisés l'année dernière. La végétation des abords, qui a été recréée, est en train de



Commune de BERNEUIL
Séance du 6 avril 2023

pousser. Cela donne une vue agréable de cet endroit, qui est également le départ d'un chemin de randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée.

Le conseil municipal espère donc que la restauration du pont mettra encore davantage cet endroit en valeur, pour le plus grand plaisir des promeneurs.

Un devis de l'entreprise GERMANAUD a été réalisé. Le montant total est de 14 404.00 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription des travaux pour un montant total de **14 404.00 € hors taxe** au programme du département pour l'année 2023
- Demande au Conseil départemental l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention départementale évaluée à 30% soit 4 321 €,
 - La DSIL évaluée à 30% soit 4321€,
 - Les fonds propres de la commune pour la part restante de 5 762 € sur le montant hors taxe.

2023/26-11 DEMANDE DE DSIL –PROGRAMME 2023 – RESTAURATION DU PONT DE LA GALACHE

Présents : Eliane BOYER, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Céline TALON, Myriam LARANT, Stéphane CHALIVAT

En exercice	10	Votants :	8	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BONHOMME, DELAIRAT, TALON, LARANT, CHALIVAT
Présents :	9	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le pont de la Galache est situé sur la voie communale n°1. Il enjambe le Vincou. Il est assez endommagé, notamment au niveau de ses joints, la tête de parapet côté amont nécessite d'être reconstruite et le couronnement en pierre plate du même côté repris.

Il est à noter que des travaux d'envergure d'effacement de la retenue d'eau qui existait en amont du pont ont été réalisés l'année dernière. La végétation des abords, qui a été recréée est en train de pousser. Cela donne une vue agréable de cet endroit, qui est également le départ d'un chemin de randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée.

Le conseil municipal espère donc que la restauration du pont mettra encore davantage cet endroit en valeur, pour le plus grand plaisir des promeneurs.

Un devis de l'entreprise GERMANAUD a été réalisé. Le montant total est de 14 404.00 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription des travaux pour un montant total de **14 404.00 € hors taxe**
- Demande à l'Etat l'octroi de la subvention maximale,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention départementale évaluée à 30% soit 4 321 €,
 - La DSIL évaluée à 30% soit 4321€,



Commune de BERNEUIL
Séance du 6 avril 2023

- Les fonds propres de la commune pour la part restante de 5 762 € sur le montant hors taxe.

QUESTIONS DIVERSES

M DELAIRAT, délégué auprès du SYGESBEM, fait part de l'acquisition par celui-ci d'une benne de 10 tonnes, qui pourra être louée aux communes au tarif de 10€ par jour. Cela est intéressant pour les travaux d'entretien de voirie que nous réalisons, notamment pour les curages de fossés, notre benne étant moins grande.

M DACKOW indique qu'il était présent à la réunion du Conseil Communautaire, le budget a été voté, ainsi que le choix de l'apport volontaire pour l'organisation du traitement des ordures ménagères. Il déplore le manque de débat et d'information au public concernant ce sujet important.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

11 délibérations ont été prises.

2023/16-1 DELIBERATION MODIFICATIVE : RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

2023/17-2 VOTE DES TAUX DES TAXES

2023/18-3 PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS DE VACANCES DES ENFANTS AVEC LA FOL

2023/19-4 VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023

2023/20-5 DELIBERATION MODIFICATIVE : COLONNE DES TOTAUX DU TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF

2023/21-6 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

2023/22-7 DEMANDE D'ACQUISITION DE CHEMINS RURAUX : AJOUT A L'ENQUETE PUBLIQUE

2023/23-8 DEMANDE D'ACQUISITION : PARCELLE B 425 (TAMINAGE)

2023/24-9 DEMANDE D'ACQUISITION DE BIENS DE SECTION A TAMINAGE

2023/25-10 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU PONT DE LA GALACHE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (CTD)

2023/26-11 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU PONT DE LA GALACHE AUPRES DE L'ETAT (DSIL)

Le Secrétaire de séance
Ludovic BOOS

La Maire
Eliane BOYER